

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 FEVRIER 2025

* * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mme PSALMON, M. SCHWEYER, Mmes BOURGOIS, GIGNON, M. PETIT, Mmes FLUZIN, GOUSSAUD, M. PAROTON.

EXCUSES : MM. GUILLEMET, DUFOSSE, GOUNY.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONSULTATION DU MARCHE PUBLIC DECLAREE SANS SUITE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE SOCIO- CULTURELLE

Par délibération n°2024-31 du 22 octobre 2024 le Conseil a approuvé le plan de financement pour la construction d'une salle socio-culturelle au bourg de Glénic.

L'enveloppe financière affectée à cette construction par la maîtrise d'œuvre s'élève à 1 224 292.57 € HT.

Par délibération n°2023-31 du 12 septembre 2023 le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'atelier d'architecture PANTHEON by Charlotte DUMAS, 64 boulevard Berthelot 63000 Clermont-Ferrand.

Suite à la découverte de sépultures sur le site, le projet initial doit être orienté vers l'extrémité du terrain.

Par délibération n°2025-1 du 23 janvier 2025 la consultation du marché public a été déclarée sans suite.

Cette modification du projet nécessite une reprise des études aux phases avant-projet, projet et assistance à la passation des contrats de travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE la proposition d'honoraires de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 44 650,00 € H.T.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

AFFAIRES DIVERSES

- ♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 26 février 2025 à 19 H.